

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2016

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rattachement	5,74	300%	17,22
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	A déduire			
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rattachement	-5,74	300%	-17,22
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				0,00
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				
Montant total du rôle				0,00

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repnés
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2017

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	30,00	900%	270,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	3,50	300%	10,50	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	66,77	300%	200,31	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,50	600%	3,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	-30,00	900%	-270,00
		B2 constructions à usage mixte	-39,26	600%	-235,56
		B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	-25,17	300%	-75,51
		B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				-97,26	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,36	
Montant total du rôle				-96,90	

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2018

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	83,29	900%	749,61	
	B2 constructions à usage mixte	15,16	600%	90,96	
	B3 constructions à autre usage	3,50	300%	10,50	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	131,48	300%	394,44	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	21,00	600%	126,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	-83,29	900%	-749,61
		B2 constructions à usage mixte	-54,42	600%	-326,52
		B3 constructions à autre usage	-1,50	300%	-4,50
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-78,68	300%	-236,04	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-21,00	600%	-126,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				-71,16	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977					
				-0,36	
Montant total du rôle					
				-70,80	

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No